

Défense du Patrimoine, mode d'emploi

L'église anglicane de Compiègne – St Andrew's church –, devenue après la Seconde Guerre mondiale le temple de la communauté baptiste de la vallée de l'Oise, a été inscrite au titre des Monuments historiques en septembre 2021 et vient d'être achetée par la Ville de Compiègne. Construite en 1867 grâce à la générosité de Lady Maria Jane Bowes-Lyon (apparentée à Queen Mum, mère de la reine Elisabeth II), bombardée par les Allemands en 1918, reconstruite dans les années 1920 grâce à une souscription lancée dans le *Times* par le Maréchal Foch, en souvenir des officiers britanniques qui venaient y prier pendant la Grande Guerre, elle n'avait échappé de justesse à la démolition au début des années 1970 – le permis de démolir était signé – que par une action collective des riverains et la fondation de la Sauvegarde de Compiègne par François Callais. Le dossier de demande de protection renforcée – intérieure et extérieure – et le rachat par la Ville (à la suite d'une lettre ouverte au maire largement diffusée et relayée par la presse locale) sont pour leur part des initiatives de l'association des Avenues de Compiègne, qui fête en 2022 son dixième anniversaire, et qui s'est fortement mobilisée pour faire protéger ce lieu de mémoire du Second Empire et de l'amitié franco-britannique.

L'association des Avenues a été fondée pour faire connaître et préserver le Grand Projet, voulu par Louis XV et conçu par Ange-Jacques Gabriel, son Premier architecte (1751) : l'ancien Louvre édifié à Compiègne sous Charles V

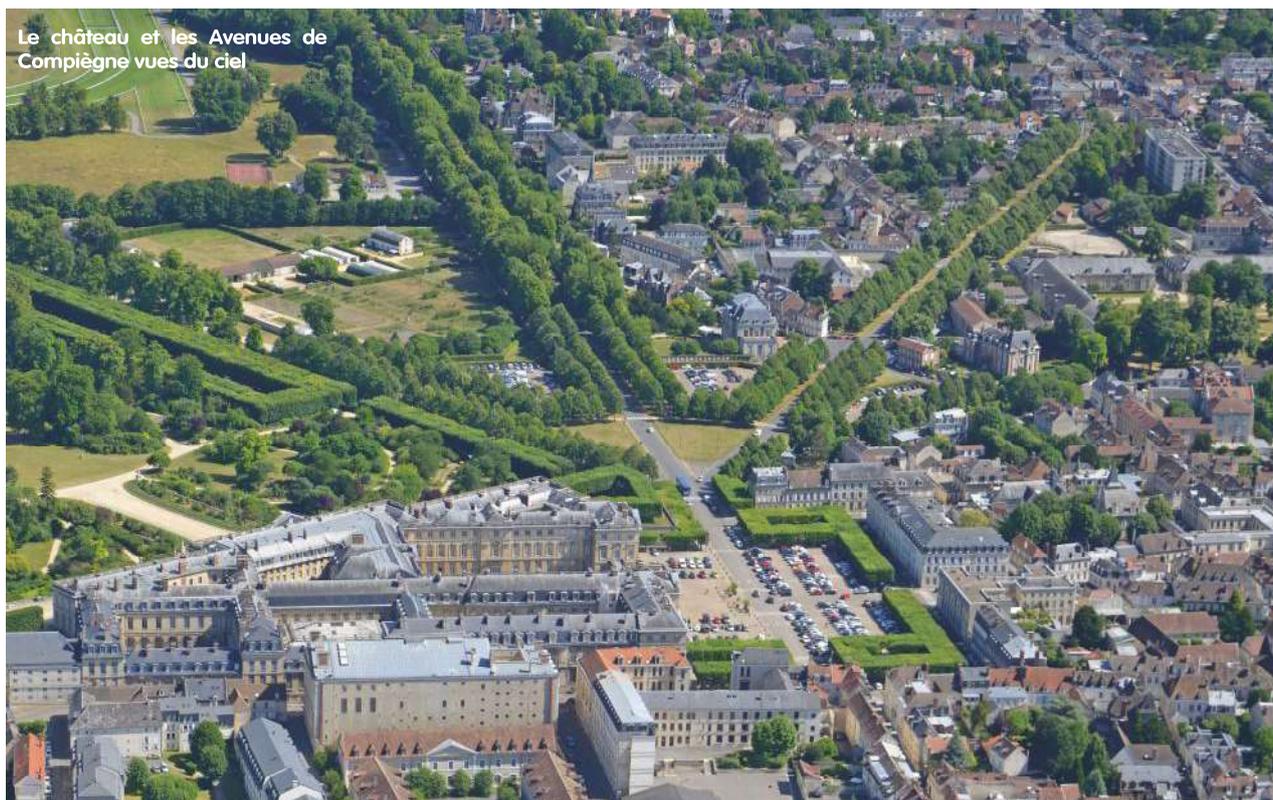
serait remplacé par un palais relié à la forêt – domaine de chasse de la Couronne – par de larges avenues plantées de quatre rangées d'ormes (aujourd'hui des tilleuls), qui furent classées lors de leur cession à la Ville au début des années 1930. Sous Napoléon III, un quartier de villégiature « *d'abords de château* » se développa le long de ces avenues : le marquis de l'Aigle, le comte Aguado ou le comte du Puget (zouave pontifical, aide de camp du général de Charette, qui rejoignit l'Action française après avoir œuvré à la restauration du comte de Chambord) faisant construire des villas d'agrément ou de *petits châteaux* pour la chasse à courre. Ce quartier résidentiel – à proximité d'un champ de courses et d'un golf qui vient malheureusement de disparaître (c'était le premier golf fondé en France par des Français en 1896) – est aujourd'hui encore imparfaitement protégé : seule la villa Art nouveau du commandant Marcot, construite par Henri Sauvage (1907) l'est partiellement, ainsi que les Grandes Écuries du roi, ancien dépôt d'étalons de Compiègne, dont l'avenir est aujourd'hui bien incertain. Le quartier des Avenues se dégrade donc peu à peu, par la négligence de nou-

veaux propriétaires sûrs d'eux-mêmes et incultes, la nonchalance d'une municipalité adepte d'un « *urbanisme au fil de l'eau* » et la dégradation du cadre juridique, qui s'est nettement accélérée sous le quinquennat Macron sous prétexte de transition énergétique : les architectes des Bâtiments de France – d'ailleurs accablés de travail – sont en effet peu à peu des saisis de leurs pouvoirs.

Pour accroître son efficacité et son rayonnement, l'association des Avenues s'est dotée d'un conseil d'administration composé de juristes, qui ont notamment fait échouer un projet de vente de l'église anglicane particulièrement douteux, en utilisant les informations révélées dans la presse locale par un agent immobilier d'une rare maladresse. Elle a par ailleurs rejoint un réseau d'associations de défense du patrimoine capable de l'épauler en cas de besoin (Fédération Patrimoine – Environnement et association Sites et Monuments). Elle a enfin fondé deux prix : les Tops et les Flops des Avenues. Les Tops récompensent généralement des propriétaires qui ont réalisé des travaux de rénovation de qualité dans leurs maisons, mais l'un d'eux a aussi



L'église anglicane St Andrew's church.
Compiègne (Oise).



Le château et les Avenues de Compiègne vues du ciel

récompensé la Ville de Compiègne pour le réaménagement de l'une des Avenues, sous la pression d'*États généraux* réunis à l'initiative de l'association au tout début de la dernière campagne des municipales. Les travaux ont été décidés, engagés et terminés par le maire sortant en quelques mois seulement, juste avant le premier tour des élections ! Le premier Flop des Avenues a quant à lui dénoncé publiquement la dégradation, par son nouveau propriétaire – sans demande d'autorisation –, d'une villa construite en 1932 par l'architecte hollandais Jan Dieterik Postma. Cette villa était pourtant distinguée comme « remarquable » par l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) de Compiègne et aurait donc dû être protégée, mais les textes ne sont pas toujours appliqués ou le sont parfois de manière très laxiste...

Avec de faibles moyens, mais en s'appuyant sur le nombre, la compétence et la combattivité de ses adhérents, l'association des Ave-

nues de Compiègne est aujourd'hui la première association culturelle et de défense du patrimoine de cette ville. Son rayonnement est désormais national, puisqu'elle s'est lancée dans l'édition sous la marque du Promeneur des Avenues et s'est dotée d'un comité d'honneur prestigieux. Sur la base d'une décennie d'expérience, quels conseils donner aux téméraires qui voudraient se lancer dans la défense du Patrimoine ? Avoir une équipe soudée, diverse (avec une bonne part de juristes !), mais partageant les mêmes valeurs ; multiplier les réunions conviviales – une association est d'abord une amitié ; « ne pas avoir peur » et « se lancer » sans se poser de questions (le pire n'est pas toujours certain et l'on est parfois surpris de résultats que l'on ne s'attendait pas à obtenir) ; rester indépendant (ne percevoir aucune subvention, ce qui enlève tout moyen de pression aux municipalités) ; être inventif (le battage médiatique et la mise en concurrence des candidats lors des élections municipales sont généra-

lement fructueux et permettent de mettre certains thèmes au centre des débats) ; mobiliser les acteurs locaux (notaires en particulier) et tous les réseaux dont on dispose ; rappeler inlassablement et de manière préventive les règles d'urbanisme lorsqu'un projet inquiétant commence d'être débattu, ce qui impressionne les élus locaux qui maîtrisent assez rarement leurs dossiers et n'ont malheureusement – ou heureusement ! – pour la plupart aucune compétence particulière, et enfin s'appuyer sur des associations nationales dont la puissance de feu dépasse largement celle d'une association locale : « *l'union fait la force* » et « *à Dieu vat !* »

En résumé : « *les gens de guerre combattront et Dieu donnera la victoire* »...

I Éric Georgin